

## Compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2017

**Conseillers et conseillères Présents** : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT- Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

**Conseillers et conseillères absents** : Corine BRUCHET - Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES) - Marie-Hélène CHAPUIS (procuration Alain SABATIER) – Teddy GARDES (procuration Virginie LAFFONT)

**Secrétaire de séance** : Laetitia BREYSSE

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

### **Ordre du jour :**

- 1) Débat d'orientation budgétaire sur la commune de Laussonne.
- 2) Vote des taux de fiscalité locale 2017
- 3) Vote du Budget Primitif 2017 de la commune
- 4) Vote du Budget annexe 2017 du lotissement "les Coustilles2"
- 5) Vote du budget annexe 2017 du lotissement "Préchaud2"
- 6) Subvention attribuée par la commune
- 7) Planification des études et travaux de renouvellement du mode de chauffage de la salle des fêtes
- 8) Adoption du règlement intérieur du terrain multisports
- 9) Délibération pour adopter la modification des statuts du SDE43
- 10) Agence immobilière chargée de la vente des lots dans les lotissements
- 11) Décision d'organisation des TAP pour 2017-2018 et construction du PEDT 2017-2020
- 12) Divers

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal s'est déroulé entre 20h30 et 21h15 pour examiner les sujets suivants :

### **1) Planification des études et travaux de renouvellement du mode de chauffage de la salle des fêtes**

Alain Sabatier fait un point de situation. Initialement, l'idée tenait à la réalisation d'une étude thermique qui aurait débouché sur la livraison d'un programme de travaux avec des bouquets de prestations combinés sur le chauffage, ECS, l'enveloppe : isolation et parois vitrées. A l'issue de ce programme, la consultation d'un concepteur aurait pu être envisagée.

Compte tenu des sérieux problèmes liés au système de gestion et programmation, il devient pressant de passer directement à une consultation de concepteur (BET fluide).

- La commission E&P a dressé un cahier des charges pour lancer cette consultation auprès de BET.
- La commission E&P soumet à l'aval du conseil municipal :
  - la validation de ce cahier des charges
  - le lancement de la consultation au plus tôt

Au regard des prestations envisagées, et en vue de générer le moins de nuisance dans l'exploitation de la salle.

- La commission soumet à la décision du conseil la banalisation du mois de septembre dans les réservations.

Cette banalisation pourrait être levée, en fonction du planning que proposera le BET fluide retenue et des réservations déjà enregistrées.

Trois entreprises sont consultées en date du 7 avril 2017.

- La réponse est attendue pour le 21 avril 2017 à 12h00 au plus tard.
- La commission « ouverture des plis » pourrait se réunir les 27 ou 28 avril 2017 (à confirmer selon les disponibilités).

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord sur ce processus.

### **2) Adoption du règlement intérieur du terrain multisports**

Thierry Defay présente le projet de règlement intérieur pour les activités sur le terrain multisports.

Ce règlement mentionne un certain nombre de règles qui visent à organiser un fonctionnement équilibré de la structure en permettant aux utilisateurs d'en faire le meilleur usage tout en préservant la tranquillité riveraine.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal approuve ce texte qui sera affiché sur place.

### **3) Délibération pour adopter la modification des statuts du SDE43**

Par courrier du 4 avril 2017, M le Président du SDE43 demande aux conseils municipaux (154 communes) d'approuver la modification des statuts du SDE43.

La modification principale consiste :

- A permettre l'adhésion des EPCI à fiscalité propre à tout ou partie des compétences facultatives et activités annexes du syndicat (éclairage public et/ou maintenance et entretien des réseaux, cartographie des réseaux secs et du SIG, assistance et appui dans le cadre des études et schéma relatifs au développement des ER et du groupement de commandes pour l'achat d'électricité).

- A intégrer dans les statuts la compétence facultative liée au déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques ;
- A prendre en compte l'émergence des communes nouvelles
- A modifier le siège du syndicat pour le fixer au 13 place Michelet au Puy en Velay

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Laussonne accepte les nouveaux statuts du SDE43.

#### **4) Agence immobilière chargée de la vente des lots dans les lotissements**

• Selon la même démarche de 2016, en date du 16 mars 2017, M le maire a rencontré l'agence du plateau installée à Saint Julien Chapeuil. Pour les ventes des lots en lotissement de la commune il s'agit de la même convention que la précédente, c'est-à-dire une durée de la convention de 6 mois et une exclusivité mais en lien très étroit avec la commune. Il sera demandé à l'agence de produire la preuve que les ventes sont affichés sur place et dans son site Internet. Une restitution des contacts reçus par l'agence sera faite en direction de la mairie de Laussonne.

• Maison de la commune route de Freycenet (312 m<sup>2</sup>) : Le prix de vente espéré est de 57000 € dont 7000 € pour le mandataire. Durée du mandat : 3 mois.

Un audit énergie est à réaliser avant la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur ce processus et le prix de vente proposé pour le bien cadastré AN390.

#### **5) Décision d'organisation des TAP pour 2017-2018 et construction du PEDT 2017-2020**

Thierry Defay fait la synthèse du dossier PEDT 2017-2020. Les parents d'élève de l'école publique ont exigé de conserver l'organisation des activités périscolaires en 2 fois 1h30. Les TAP se dérouleront les lundi et vendredi sur la période de trois ans à venir. Ils avaient le soutien du corps enseignant.

De ce fait, il n'a pas été possible d'intégrer l'organisation mise en place sur une grande partie de la communauté de communes MLM qui conserve l'organisation des TAP qui existait sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Meygal. La commune de Laussonne ne bénéficie donc pas des moyens mis en place pour gérer les TAP. La charge de l'organisation et du recrutement des animateurs est à la charge du président de la commission scolaire et petite enfance. Le conseil remercie Thierry Defay pour son investissement un dossier complexe car trouver des animateurs n'est pas chose simple.

Le projet de PEDT 2017-2020 est transmis en préfecture en date du 11 avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le PEDT 2017-2020.

Le dossier CAF pour le prévisionnel 2017 est en cours de complétude.

#### **6) Opération vue du ciel organisée par le journal la Tribune le Progrès.**

La date proposée est de 29 juillet 2017. Le journal sera distribué dans les boîtes aux lettres par les élus le jour même.

Le montant du partenariat est de 375 € (0.075 x 500 ménages).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

#### **7) Acquisition par la commune de la parcelle AN97 et de l'étage des parcelles AN95 et AN96**

M le maire a fait une communication sur les dernières informations dans ce dossier qui a fait l'objet d'un courrier spécifique à chaque élu.

La prochaine étape sera une rencontre prochaine avec l'ensemble des parties pour finaliser ce dossier à savoir :

- Le prix payé par chacun des acquéreurs
- Arpentage pour couper la parcelle AN96 visant à séparer la grange.
- Arpenter une bande de terrain à l'arrière de la parcelle AN97 (sur la parcelle AN444 appartenant à Martine Kaminski) pour la désenclaver et pour donner un accès à la maison de Marinette Galand (AN413 et AN54). Cela permettra de créer un chemin d'accès sur la parcelle AN444.

L'étape suivante consistera à transmettre le dossier chez le notaire. Cette étape fera l'objet d'une délibération prise lors d'un prochain conseil municipal.

#### **8) Relance du Karine HERRY (nous en avons parlé)**

Karine HERRY me relance ce matin, pour trouver rapidement une solution pour reloger les infirmières dont la cohabitation semble compliquée. M le maire va réunir prochainement les parties (mardi 2 mai 2017 en fin de matinée à confirmer) pour trouver une solution et régler cette affaire.

#### **9) Loyer Institut de beauté**

Marion Klau fait remarquer que M le Maire avait proposé une formule comme pour les cabinets de kinésithérapie ou d'ostéopathie. En effet, dans les locaux de l'ancienne école, il y avait une seule entité, l'école (donc un seul compteur électrique et un seul compteur d'eau). Dans l'ancien immeuble de la poste, il y a deux entités, l'ancien bureau de poste et l'ancien appartement du receveur. En revanche pour le chauffage, la chaudière est prévue pour les deux entités.

M le maire admet qu'il a pu dire que les formules étaient similaires alors que ce n'est pas le cas.

M le maire propose de s'en tenir à la situation du site identique à celle de l'appartement communal à savoir que chaque locataire fait son affaire du compteur électrique et d'eau potable. En conséquence de quoi M le maire propose de réduire le montant du loyer de 300 € à 250 € mensuel pour compenser.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

#### **10) Remplacement C15**

Joseph Chanal présente 4 devis pour le remplacement du C15 dont le montant (avec reprise) varie entre 13895 €TTC à 14490 €TTC. Après en avoir débattu le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Laussonne Auto pour un montant de 13895 €TTC.

Fin de réunion 21h15

Maire  
Pierre GENTES